

ACTE	REQUERANT	COPIES : Conditions	EXTRAITS : Conditions	
Acte de naissance / Acte de mariage	Personne intéressée majeure ou mineure	COFIES : Conditions	EXTRAITS: Conditions	
	émancipée	Indication des nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte est demandé (des deux époux en cas de demande d'acte de mariage)		
	ses parents			
	ses grands-parents			
	ses enfants			
	son conjont			
	son représentant légal			
	son mandataire (notaire, avocat)	avec en plus indication de la personne qui a donné le mandat		
	ses frères et sœurs	NON	Extrait avec filiation Indication des nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte de naissance est demandé + Avec justificatif de la qualité d'héritier	
	Héritiers autres que descendants, ascendants, conjoint, frères et sœurs	NON	Extrait avec filiation Seulement avec justificatif de la qualité d'héritier	
	Procureur de la République	Sans condition	Extrait avec filiation : Sans condition	
	Personnes autorisées par le Procureur de la République	Production de l'autorisation délivrée par le Procureur de la République		
	Greffier en Chef du Tribunal d'Instance	Uniquement pour l'établissement de certificat	Uniquement pour l'établissement de certificat de nationalité française	
	Administration autorisée par texte (loi/règlement)	Avec indication du texte dont l'Administration se prévaut		
	Toute autre personne	NON	Extrait <b>sans</b> filiation uniquement	
Acte de reconnaissance	Personne intéressée majeure ou mineure émancipée	Sans condition		
	ses parents			
	ses grands-parents			
	ses enfants			
	son conjont			
	son représentant légal			
	son mandataire (notaire, avocat)			
	ses frères et sœurs	Avec justificatif de la qualité d'héritier		
	Héritiers autres que descendants,	Avec justificatif de la qualité d'héritier		
	ascendants, conjoint, frères et sœurs	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Procureur de la République	Sans condition		
	Personnes autorisées par le Procureur de la République	Production de l'autorisation délivrée par le Procureur de la République		
	Greffier en Chef du Tribunal d'Instance	Uniquement pour l'établissement de certificat de nationalité française		
	Administration autorisée par texte	Avec indication du texte dont l'Administration se		
	(loi/règlement)	prévaut		
	Toute autre personne	NON		
Acte de décès	Toute personne	Sans condition	Pas de délivrance d'extrait	

SIDESA/CR/140317-Tous droits réservés